

Mémoire déposé par Eric Pineault à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada dans le cadre des évaluations préliminaires du projet Gazoduq.

<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/132935>

Ce commentaire porte sur la déclaration initiale du projet Gazoduq et vise à contribuer à la définition des enjeux de cette évaluation.

1. Le projet Gazoduc est, comme le précise la déclaration du promoteur au point F.25.2, indissociable du projet de construction d'une infrastructure de liquéfaction de gaz naturel dans le Fiord du Saguenay par GNLQ. GNLQ a pour objectif de produire du gaz naturel liquéfié pour exportation sur les marchés internationaux, Europe et Asie sont mentionnées comme des destinations probables. Mais compte tenu de la structure actuelle des marchés internationaux de GNL avec l'absence de contrats à moyen ou long terme d'approvisionnement il est difficile de prévoir d'avance la destination finale du GNL qui sera produit au Saguenay.

Question 1. Quels sont les contrats types de vente de GNL associé au projet?

2. Le projet de GNLQ se fait dans un contexte de boum d'investissement dans cette filière en Amérique du Nord et en Australie. Au moment de sa mise en service hypothétique (2025) la capacité de production de GNL aura presque doublé par rapport à aujourd'hui. En Amérique du Nord, cette nouvelle capacité de liquéfaction sera principalement située dans le golfe du Mexique et sur la côte Ouest.

Question 2. Est-ce que le promoteur tient compte de ce développement dans la détermination des marchés qu'il pourra viser pour le GNL? Plus spécifiquement est-ce que le promoteur pense pouvoir exporter du GNL vers l'Asie à des prix concurrentiels ou est-ce qu'il ne sera pas plutôt captif du marché Nord Européen, Pays Bas, Allemagne en particulier.

3. Le projet Gazoduc vise, selon le point F.25.3, en amont à désenclaver la production de gaz issu des gisements de l'Ouest canadien en ouvrant un accès sur l'Atlantique Nord à partir du Fiord du Saguenay. Le projet se fait dans un contexte de développement et d'expansion de l'extraction non conventionnelle de gaz dans les formations Montney et Duvernay. Il s'agit donc d'établir une infrastructure de transport de NOUVEAUX volumes d'hydrocarbures vers les marchés internationaux. Ou pour le dire autrement, d'une augmentation de la capacité de transport du gaz naturel, sachant que dans le secteur extractif la capacité de transport est un facteur limitant la capacité à extraire.

Question 3.1: Quel est l'effet de l'ajout de cette infrastructure de transport sur le développement de l'exploitation des gisements Montney et Duvernay ou autres gisements, et ce pour la durée de vie probable de l'infrastructure.

Question 3.2 : a) Quel est l'effet de l'ajout de cette infrastructure de transport sur le développement d'extraction par des méthodes dites non-conventionnelles de gaz naturel, dont la fracturation. b) Quelle part du gaz qui transitera dans cette infrastructure sera extrait par ces

méthodes, c) quels sont les impacts environnementaux probables de cette extraction, en particulier au niveau de l'eau et au niveau des émissions CO₂ et de CH₄, planifiées et futures. d) Est-ce que le promoteur tient compte de ces émissions (lié à l'exploration et l'exploitation) en amont dans son bilan de GES lors de la phase d'opération?

4. Les bénéfices identifiés par le promoteur au point 25.3.1 sont climatiques et économiques. Sur le plan climatique, le promoteur affirme que l'addition sur le marché international de nouvelles quantités d'hydrocarbures soutient la lutte aux changements climatiques et contribue à la réduction de GES. Affirmation du point de vue biophysique pour le moins paradoxale. Le promoteur base cette affirmation sur un effet de substitution « progressif » qui verrait du gaz moins intense en GES remplacer des sources d'énergie plus intense en GES tels que le charbon, le mazout et le diesel. Il s'agit d'un argument qui examine les effets en aval du projet, alors que le promoteur exclut la question des effets amont. Sur cette question des effets de substitution « progressifs » :

Question 4.1. Est-ce que le promoteur connaît l'intensité en GES du gaz qui transitera dans son infrastructure, et ce pour sa durée de vie probable? Quelle est la robustesse de ces évaluations tant en ce qui a trait à la diversité et aux changements prévisibles en approvisionnement en gaz qu'à l'impact de différentes méthodes d'extractions sur les émissions de GES associé à un volume de gaz.

Question 4.2. Est-ce que le promoteur dispose d'études de marché suffisamment robustes pour connaître où vont aller – région/usage le GNL exporté? Études qui tiennent compte de la structure court termiste des contrats du marché international de GNL?

Question 4.3. Est-ce que le promoteur dispose d'études sur les effets de substitution progressifs déjà actifs dans les marchés qu'il vise? En particulier, le gaz naturel acheminé par pipeline et extrait de manière conventionnel, le solaire, l'éolien, la géothermie ou toute autre source.

Question 4.4. Est-ce que le promoteur dispose d'informations ou d'études robustes sur l'effet d'introduction de nouveaux volumes de GNL sur les marchés visés, en particulier sur les dynamiques de substitution? Est-ce que le promoteur a évalué les effets de substitutions régressives résultant de l'introduction de ces nouveaux volumes, par la concurrence qu'exerce le GNL sur des sources énergies peu émettrices de GES ou à émission net zéro. Dans quelle mesure l'addition dans le marché de volumes supplémentaires de GNL a faible prix nuit aux politiques de transition et de lutte au changement climatique par ses effets de substitutions négatives?

Question 4.5. Quels seront les « effets de verrous » résultant de la mise en place des infrastructures de transport et de transformations du GNL résultant de l'introduction de nouveaux volumes de gaz sur le marché?

Question 4.5. Est-ce que les promoteurs ont tenu compte ou disposent d'études basées sur des scénarios de « chocs de demande »? Par exemple quels sont les effets sur le calcul des bénéfices économiques si les marchés que vise le projet adoptent des politiques de transition et de lutte aux changements climatiques qui mèneraient sur le moyen terme (d'ici 2040) une réduction absolue de la consommation d'énergie (negawatt) ou une interdiction des énergies fossiles? Sachant que du côté des sciences du changement climatique et des transformations socioécologiques il s'agit des seuls scénarios crédibles si l'humanité souhaite maintenir le réchauffement planétaire à environ + 1.5 Celsius.